

# RESTAURATION SCOLAIRE ET ACCUEIL PERISCOLAIRE

L'inscription est obligatoire et renouvelable tous les ans.



montivilliers. kiosquefamille.fr

#### INSCRIPTIONS

## EN LIGNE

#### À PARTIR DU MARDI 2 MAI 2023

- 1. Connectez-vous avec votre code famille
- 2. Complétez et validez la fiche sanitaire de chaque enfant
- 3. Cliquez sur Inscription à une activité
- 4. Choisissez l'activité : restauration scolaire / périscolaire matin / périscolaire soir
  - → Vous devez sélectionner les jours de présence hebdomadaires fixés à l'année.
  - → Vous pouvez également modifier votre planning dans un délai de 5 jours francs au minimum dans la rubrique « Mes Réservations ».



sur rendez-vous

#### INSCRIPTIONS

## UR PLACE

**DU MARDI 2 MAI AU VENDREDI 7 JUILLET 2023** 



#### Documents à fournir

- → Justificatif de domicile de moins de trois mois
- → Dernière attestation de quotient familial de la Caisse d'Allocations Familiales
- → Carnet de santé avec vaccinations à jour

## **BON À SAVOIR**

- L'inscription est obligatoire et renouvelable tous les ans.
- En cas d'allergie ou d'intolérance alimentaire, vous devez prendre contact avec le service Éducation Enfance Jeunesse au 02 35 30 96 45.
- Toute modification de planning doit être effectuée dans un délai de 5 jours minimum.
- L'inscription vaut acceptation des règlements intérieurs. Ils sont affichés dans les lieux d'accueil, disponibles au service Éducation Enfance Jeunesse et consultables sur le kiosque famille, ainsi que sur le site internet de la Ville de Montivilliers.



Nous vous rappelons que depuis la rentrée 2019, la scolarisation est obligatoire pour tous les enfants âgés de 3 ans.

Pour l'année scolaire 2023-2024, tous les enfants nés en 2020 sont concernés.

N'oubliez pas de faire les démarches auprès du service Éducation Enfance Jeunesse.



#### Service Éducation Enfance Jeunesse

29 rue Oscar Germain Tél. 02 35 30 96 45 | jeunesse@ville-montivilliers.fr









